

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2008**

**Délibération
n° 2008.11.215**

**Modernisation de la
station de production
d'eau potable du
Pontil à TOUVRE :
composition du
comité de pilotage et
du groupe projet**

LE SIX NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 octobre 2008**

Secrétaire de séance : Véronique DAVY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Bernard CONTAMINE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU à Fabienne GODICHAUD

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Catherine DESCHAMPS , Nadine GUILLET

Excusé(s) représenté(s) :

ENVIRONNEMENT / EAU POTABLE

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**MODERNISATION DE LA STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU PONTIL A TOUVRE :
COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE ET DU GROUPE PROJET**

L'étude préalable au schéma directeur d'alimentation en eau potable de l'agglomération, réalisée en 2006, a permis de mettre en évidence la vétusté des installations de traitement sur l'usine du « Pontil » à Touvre. Il s'avère donc nécessaire de remettre à niveau les filières de traitements.

L'objet du programme est la modernisation de l'usine d'eau potable, dans le cadre d'une démarche « Haute Qualité Environnementale », afin de respecter les normes actuelles en matière de turbidité, de microbiologie et de pesticides.

L'opération prend également en compte la problématique liée au traitement des boues produites.

La capacité nominale de la nouvelle unité de traitement d'eau potable à construire est de l'ordre de 2 200 m³/h pour une production comprise entre 40 à 50 000 m³/j.

Certaines ressources de substitution d'eau potable seraient éventuellement traitées à la station du Pontil, en cas d'indisponibilité des sources de la Touvre.

Le site d'implantation du projet est situé sur la commune de Touvre, route du Pontil, sur les terrains restant libres à côté des installations actuelles de production d'eau, avec possibilité de réutiliser tout ou partie du génie civil existant.

Durant la réalisation des travaux, toutes les dispositions devront impérativement être prises pour assurer la continuité de la production, du traitement et de la distribution de l'eau potable.

Le montant prévisionnel du programme dans son ensemble est de l'ordre de 15 millions d'euros HT, hors fouilles archéologiques éventuelles.

Cette enveloppe de 15 millions d'euros HT comprend l'ensemble des opérations afférentes, y compris l'intégration paysagère dans le cadre d'une démarche environnement et paysagère. Les éventuels travaux de démolition du génie civil existants ne sont pas intégrés.

Afin de mener à bien ce projet important, il est proposé la création :

- d'un comité de pilotage associant :
 - 2 élus de la commune de TOUVRE,
 - la SEMEA représentée par son Président et ses services,
 - 2 représentants de la ComAGA,
 - l'agence de l'eau Adour Garonne
 - les services de l'Etat (DDAF, DDASS)
 - les services de la ComAGA.

- assisté d'un groupe projet composé :
 - d'un représentant du service éco-conseil,
 - d'un représentant du service patrimoine,
 - d'un représentant du service marchés/achats,
 - d'un représentant de la division eau-assainissement,

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie, construction du 14 octobre 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER la composition du comité de pilotage et du groupe projet détaillée ci-dessus.

DE DESIGNER MM. Denis DOILIMONT et Jacky BONNET pour représenter la ComAGA au sein de ce comité de pilotage.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 novembre 2008	<u>Affiché le :</u> 19 novembre 2008